



Appel à manifestation d'intentions

pour accompagnement
d'études en 2027

LIGNES DIRECTRICES





DATE LIMITE DE RÉPONSE

→ **Lundi 23 novembre 2026 à 14h00 (heure de Paris), en envoyant vos notes d'intention à Lilian Pioch**



SÉANCE D'INFORMATIONS LE JEUDI 22 OCTOBRE 2026

Proposée aux **organisations membres ou en cours d'adhésion**, elle se tiendra de 15h00 à 17h30, en distanciel. Cet AMI y sera présenté, avec des échanges sur l'activité d'accompagnement et cofinancement et d'études du Réseau F3E, ainsi que sur vos projets d'études.

→ **Inscriptions ici avant le 21 octobre 2026**



VOUS SOUHAITEZ OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS OU ÉCHANGER SUR VOTRE / VOS PROJET(S) D'ÉTUDE ?

Le **contact au Réseau F3E** pour cet AMI est **Lilian Pioch**, Coordinateur des études, avec également **Armelle Barré**, Référente genre pour les études genre et **Isabelle Moreau**, Référente écologie pour les études écologie.

Il est vivement conseillé de prendre contact pour un échange avec le Réseau F3E sur votre/vos projets d'étude-s pendant la période d'ouverture de cet AMI, c'est même **systematique pour les études genre et/ou écologie**.

Sommaire

01

P.4

Pourquoi cet AMI ?

Les finalités et priorités d'accompagnement d'études par le Réseau F3E

02

P.5

Quelles sont les modalités de cet AMI ?

Les orientations de cet AMI

Les modalités d'instruction de cet AMI par le Réseau F3E

Éléments encouragés par le Réseau F3E dans les études

03

P.15

L'accompagnement du Réseau F3E sur une étude

Qu'est-ce qu'une étude de qualité pour le Réseau F3E ?

Quel accompagnement d'étude par le Réseau F3E ?

04

P.19

Budget et cofinancement d'une étude

Les règles de cofinancement d'études par le Réseau F3E

La contribution des membres au fonds dédié à des activités du Réseau F3E à fort impact collectif



Des liens cliquables pour un accès direct aux ressources sont signalés par des soulignements tout au long du document.

01. Pourquoi cet AMI ?

Ce dixième AMI poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer la **visibilité / lisibilité** de l'accompagnement d'études pour les membres
- Renforcer **l'anticipation et la programmation** de l'accompagnement des études pour les membres et le Réseau F3E
- Faciliter l'application des **finalités et priorités d'accompagnement** d'études par le Réseau F3E

LES FINALITÉS ET PRIORITÉS D'ACCOMPAGNEMENT D'ÉTUDES PAR LE RÉSEAU F3E

→ Pourquoi le Réseau F3E accompagne-t-il des études ?

- Elles sont **nouvelles** pour un membre
- Elles permettent aux membres de **renforcer leurs capacités** de conduite d'études de qualité et de questionner leurs pratiques pour les **améliorer, s'adapter** aux évolutions du contexte
- Ces apprentissages sont valorisés dans les organisations et **porteurs de changements** dans les pratiques
- Elles peuvent être valorisées largement et être porteuses de **bénéfice collectif** pour les membres et le secteur

→ Qui le Réseau F3E accompagne-t-il en priorité sur les études ?

- Des membres « **primo étudiants** » avec le Réseau F3E
- Des membres qui veulent renforcer leurs capacités sur un **type d'étude nouveau** pour eux ou sur les questions de genre et/ou d'écologie
- Qui veulent analyser leurs **pratiques** pour les améliorer et s'adapter
- Qui cherchent à **valoriser les apprentissages** issus des études dans leur organisation et dans le secteur, pour accompagner les changements dans les pratiques

→ Sur quoi portent les études que le Réseau F3E accompagne en priorité ?

- Elles sont à caractère **stratégique**, pour les organisations et pour leurs actions
- Elles portent sur les **résultats** de l'action, mais aussi sur les **processus**, les **stratégies** et les **démarches** d'intervention, les **changements** auxquels elles contribuent
- Elles sont **portées institutionnellement** par les organisations concernées, elles associent les **partenaires** de l'action, une **dynamique collective** existe
- Elles tiennent compte d'approches transversales au service du changement social comme le **genre**, les **jeunesses**, les **enjeux écologiques**, les **démarches inclusives**

Les études accompagnées portent sur des actions qui peuvent être des **projets / programmes**, mais aussi sur des **stratégies d'intervention** (géographiques, thématiques), des dispositifs (de renforcement de capacités, de travail en réseau...) ou des **relations** (de partenariat...) ; cela en **amont, pendant ou en aval** des interventions grâce à la diversité des **types d'études** qui couvrent tout le **cycle d'une intervention**.

02. Quelles sont les modalités de cet AMI ?

Cet AMI s'adresse aux membres du Réseau F3E et concerne leurs études à accompagner et éventuellement cofinancer par le Réseau F3E en 2027.

Les membres intéressés doivent y répondre en suivant **la trame de note d'intention** proposée, envoyée par e-mail à Lilian Pioch, Coordinateur des études au Réseau F3E, avant le **lundi 23 novembre 2026** à 14h00 (heure de Paris). **Courte** (4-5 pages environ), il s'agit d'une **note d'intention par étude** (si un membre propose plusieurs études).

Les membres intéressés par cet AMI sont invités à y répondre pour leurs projets d'**études à démarrer ou réaliser avec l'accompagnement du Réseau F3E au cours de l'année 2027**. Compte-tenu des calendriers de préparation par les membres et d'accompagnement / instruction des études par le Réseau F3E, il est vivement conseillé de répondre également à cet appel pour des **études qui seraient à réaliser au cours du 1er trimestre / semestre 2028**.

LES ORIENTATIONS DE CET APPEL

Les membres du Réseau F3E peuvent répondre à cet AMI sur l'un et/ou l'autre des trois volets ci-dessous.

→ DEUX VOLETS PAR TYPES D'ÉTUDES

Pour continuer à encourager la diversité des types d'études mobilisés par les membres, cet appel AMI comprend les deux premiers volets suivants :

VOLET 1 : ÉTUDES EN AMONT DE L'ACTION ET CAPITALISATIONS

- Étude préalable
- Appui à la planification participative
- Appui à la capitalisation
- Étude collective¹

VOLET 2 : ÉVALUATIONS

- Évaluation
- Appui post-évaluation
- Appui à la mise en place ou l'amélioration de dispositifs de suivi-évaluation
- Étude des effets et de l'impact

Le Réseau F3E souhaite, de façon indicative, qu'**au moins 1/3 des nouvelles études accompagnées en 2027** portent sur le **volet 1**, pour **promouvoir certains types d'études** souvent difficilement finançables hors projets (études en amont de l'action) ou ayant une dimension collective importante (étude collective, capitalisation).



1. À distinguer des « Etudes amont et collectives », qui sont présentées ici, qui ne sont pas concernées par cet AMI et qui font l'objet lignes directrices, de modalités d'instruction, d'accompagnement et de cofinancement par le Réseau F3E différentes (pour des informations sur ces études, contacter Lilian Pioch).

→ UN VOLET 3 : ÉTUDES GENRE ET/OU ÉCOLOGIE

Depuis 2019, le Réseau F3E encourage ses membres à réaliser des **études portant spécifiquement sur les questions de genre**, pour favoriser la prise en compte spécifique du genre dans les pratiques.

Depuis 2025, **la prise en compte de l'écologie est également favorisée**. Ces « études genre et/ou écologie » peuvent concerner **tous les types d'études** proposés par le Réseau F3E.

Deux nouveautés depuis l'AMI 2025 :

- le focus mis sur la **dimension transformative**, sur les rapports de genre, des **études genre**
- la **création d'études écologie**, qui visent également à une transformation des pratiques, stratégies, processus, démarches, en termes d'écologie

NEW

DES ÉTUDES GENRE PLUS TRANSFORMATIVES

Les 27 études genre accompagnées par le Réseau F3E depuis 2019 ont été analysées dans une revue transversale en 2023-2024. Celle-ci a identifié des leviers d'action spécifiques aux études genre, que le Réseau F3E souhaite favoriser, afin d'accompagner les organisations de palier en palier, de les soutenir lorsqu'elles passent des caps qui génèrent du changement en termes de prise en compte du genre. Cela s'inscrit directement dans la volonté de la Stratégie intersectionnelle de genre du Réseau F3E de 2021, qui a posé la volonté d'accompagner les organisations membres dans leur démarche d'apprentissage sur le sujet, en partant de là où elles sont.

Ainsi, le Réseau F3E a décidé de **renforcer la dimension transformative des études genre**. Le but d'une étude genre n'est pas que toutes les organisations aient des actions transformatives en termes de genre mais que l'étude, elle-même, ait un effet transformatif sur l'organisation qui la porte.

→ Comment caractérisons-nous une étude genre ?

Les études genre doivent avoir, dès leurs intentions et questionnements de départ, une **visée transformative en termes de genre intersectionnel**, que ce soit :

- Au niveau des **stratégies d'intervention** des organisations qui les portent
- Au niveau des **postures** individuelles et collectives
- Au niveau des **relations de pouvoir**, en interne à l'organisation ou à l'externe, dans les relations partenariales ou avec les parties-prenantes des actions, par exemple
- Au niveau de leur capacité à influencer sur les **normes de genre**

NEW

DES ÉTUDES ÉCOLOGIE POUR RENFORCER L'IMPACT POSITIF DES ACTIONS AU REGARD DES LIMITES PLANÉTAIRES

Dans un monde où les preuves scientifiques abondent pour démontrer que la crise écologique débutée depuis des décennies ne fait que s'aggraver, il semble essentiel de penser à l'impact écologique de ses actions.

Une équipe internationale de 26 chercheuses et chercheurs a publié en 2009 une liste de **9 limites planétaires²** qui sont les seuils que l'humanité ne devrait pas dépasser pour ne pas compromettre l'habitabilité de la terre par les êtres humains. Aujourd'hui, on considère que six de ces limites sont d'ores et déjà franchies.

C'est dans ce contexte que le Réseau F3E a décidé d'accompagner ses membres pour qu'ils renforcent **l'impact positif de leurs actions** au regard de ces limites planétaires, via ici la création d'études écologie.

Dans le cadre des études écologie, les **limites prises en compte** sont celles qui sont quantifiées, dépassées ou en passe d'être dépassées ; sur lesquelles les actions du secteur peuvent réduire leur impact. Il s'agit :

- Du changement climatique
- De l'érosion de la biodiversité
- Des changements d'utilisation des sols (artificialisation)
- De l'utilisation mondiale de l'eau
- De l'acidification des océans
- De l'introduction d'entités nouvelles dans l'environnement (pollution chimique)

Et en ce qui concerne les projets liés à l'agriculture, l'une des limites est essentielle à prendre en compte :

- La perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore



UNE BRÈVE DÉFINITION DE L'ÉCOLOGIE

Au sens strictement scientifique, l'écologie s'intéresse à l'étude de l'ensemble des organismes vivants d'une région, leurs interactions et leur environnement physique. Elle permet de comprendre comment les **écosystèmes** fonctionnent, comment ils évoluent au cours du temps et comment ils sont influencés par leur environnement. Toutefois, notre perception de l'écologie va plus loin et considère à la fois le **monde vivant** (composé d'êtres humains et non-humains, animaux, plantes...) et le **monde non vivant** (air, eau douce et salée, terre, minéraux, mais aussi paysages...).

De plus, il nous semble fondamental de prendre en considération que ce sont les populations les plus défavorisées qui ont le moins contribué à la crise écologique et qui, toutefois, en subissent le plus durement les conséquences. Ainsi, notre perception de l'écologie n'est pas purement technico-scientifique mais intègre le **renforcement du pouvoir d'agir des personnes concernées**.

2. Stockholm Resilience center : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, les changements d'utilisation des sols (artificialisation), l'acidification des océans, l'utilisation mondiale de l'eau, l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'introduction d'entités nouvelles dans l'environnement (pollution chimique), l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère (non encore quantifiée).

→ Comment caractérisons-nous une étude écologie ?

Les études écologie doivent viser, dès leurs intentions et questionnements de départ, **la prise en compte dans leur objet d'au moins 3 des limites planétaires** listées ci-dessus compte-tenu des interactions entre certaines d'entre elles. Elles doivent porter sur des actions :

- Œuvrant à **ne pas dépasser les limites** qui ne l'ont pas encore été
- **Ralentissant la trajectoire** menant au dépassement
- Soit ayant une **action régénérative**
- Intégrant le **pouvoir d'agir des personnes concernées** dans le processus de mise en œuvre et dans l'objet de l'étude

À noter qu'on parle d'études genre **et/ou** écologie dans la mesure où **une étude genre peut également intégrer la dimension écologique** en tenant compte des éléments de caractérisation ci-dessus pour ces deux types d'études, et vice-versa, mais que cela n'est **absolument pas obligatoire** : il peut s'agir d'études genre, d'études écologie ou d'études genre et écologie.

NEW

IMPLICATIONS POUR CES ÉTUDES EN TERMES D'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU F3E

Compte-tenu de ces nouveautés et spécificités, les études genre et les études écologie bénéficieront, par rapport aux autres études accompagnées par le Réseau F3E :

- D'un **accompagnement renforcé**, aux niveaux individuel et collectif :
 - Un **échange sera organisé systématiquement** dans la période d'ouverture de l'AMI entre les membres qui veulent proposer une étude genre et/ou écologie et le Réseau F3E (dont référent-e genre et/ou référente écologie) : si vous êtes dans cette perspective, **merci de nous contacter**
 - L'ensemble des organisations lauréates de l'AMI sur les études genre et sur les études écologie seront conviées à une **réunion en janvier 2027**, pour favoriser les échanges entre elles sur ces études particulièrement innovantes
 - Avec le même objectif, des **échanges entre les organisations porteuses d'études genre**, en cours ou terminées récemment, seront organisés tous les 2 ans
 - Les personnes pilotant les études genre et/ou écologie seront fortement invitées à intégrer d'**autres espaces du Réseau F3E existants sur ces sujets** (formations, communautés de pratiques, accompagnements sur mesure, ateliers...) dans une logique de parcours d'apprentissage
 - L'entretien à 6 mois / 1 an après la fin de l'étude, relevant du **dispositif de suivi-évaluation** des études accompagnées par le Réseau F3E sera systématisé pour ces études
- D'une **temporalité plus importante**, compte-tenu de leurs spécificités :
 - Au moment de la rédaction des termes de référence, afin de permettre un **temps de maturation** renforcé sur les études genre et/ou écologie : les termes de référence de celles-ci ne seront ainsi pas présentés au 1er Comité des Études de l'année 2027.
 - Au moment de la réalisation de l'étude, pour permettre une appropriation et une co-construction de celle-ci. Les études genre et/ou écologie devront donc prévoir un **temps de réalisation suffisant** (une dizaine de mois minimum).

LES MODALITÉS D'INSTRUCTION DE CET AMI PAR LE RÉSEAU F3E

Les membres du Réseau F3E peuvent demander à être accompagnés et éventuellement cofinancés sur **plusieurs études différentes** (une note d'intention par étude, en précisant à quel volet elle se rattache).

En cas d'arbitrage par rapport aux demandes et aux moyens d'accompagnement / cofinancement du Réseau F3E, **une seule note d'intention par structure sera retenue** : il est demandé aux membres de **prioriser leurs notes d'intention** s'ils en ont plusieurs, dans leurs réponses à l'AMI.

→ CRITÈRES D'INSTRUCTION DES NOTES D'INTENTION

Les **critères prioritaires** suivants seront appliqués dans cet ordre aux notes d'intention reçues **pour les trois volets de l'AMI**. Ils serviront à **départager les notes d'intention retenues si des arbitrages sont à faire** dans l'instruction des réponses à l'AMI **par rapport aux moyens** d'accompagnement / cofinancement du Réseau F3E, et selon le **principe d'équité** dans la répartition de ces moyens entre les membres :

critère 1 **Pour le Volet 3 Études genre et/ou écologie seulement** : pertinence de la proposition d'étude par rapport aux caractéristiques des études genre et/ou écologie telles que décrites ci-dessus.

À noter : si lors de l'analyse des notes d'intentions reçues par le Réseau F3E il apparaît que certaines notes d'intention pour des études genre et/ou écologie ne respectent pas, ou pas suffisamment, les caractéristiques décrites ci-dessus, ces études seront instruites sur la base des critères suivants, dans cet ordre.

À noter : pour tenir compte du principe d'équité entre les membres et du caractère incitatif de l'accompagnement du Réseau F3E sur les études genre, ce critère s'applique uniquement aux membres non accompagnés sur une ou des étude(s) genre dans le cadre de cet AMI depuis plus de 3 ans (2024 inclus). Les notes d'intention d'études genre de membres déjà accompagnés depuis plus de 3 ans (2024 inclus) sur une ou des étude(s) genre dans le cadre de cet AMI sont instruites sur la base des critères suivants, dans cet ordre.

critère 2 Organisation **jamais accompagnée** par le Réseau F3E sur une étude dans le cadre de cet AMI les années précédentes.

critère 3 Organisation pas accompagnée par le Réseau F3E sur une étude dans le cadre de cet AMI **depuis plus de 3 ans** (2024 inclus).

critère 4 **Type d'étude nouveau** pour l'organisation avec le Réseau F3E.

critère 5 Priorités aux organisations non accompagnées et cofinancées par le Réseau F3E sur une étude dans le cadre de cet AMI **depuis le plus longtemps** (critère additionnel pour classer les notes d'intention sur liste d'attente éventuelle).

Au-delà de ces critères, le Réseau F3E se donne la possibilité de retenir une à deux études maximum en accompagnement et cofinancement éventuel en 2027, au titre de leur potentiel stratégique en termes d'apprentissage collectif sur des sujets à enjeux forts et d'actualité : **études dites d'intérêt général**, pouvant porter sur tous les types d'études. Cela au regard de la stratégie générale du Réseau F3E, de sa **connaissance du secteur** et de l'engagement renforcé des membres concernés, dans leurs notes d'intention, pour le **partage et la valorisation collective** des résultats de ces études dans le Réseau F3E.

→ PROCESS D'INSTRUCTION

Le Comité des Études du Réseau F3E instruira les réponses à l'AMI le **7 décembre 2026**. Cette instruction tiendra compte :

- Des **critères prioritaires** mentionnés ci-dessus
- Des **finalités et priorités** de l'accompagnement d'études, des **caractéristiques des trois volets** de cet AMI (cf. ci-dessus) et des éléments encouragés dans les études (cf. ci-dessous)
- De la **cohérence** et de la **faisabilité** de l'étude en termes d'ambitions par rapport aux moyens prévus
- Des **moyens** d'accompagnement et de cofinancement d'études du Réseau F3E en 2027

Cette instruction sera réalisée de façon **comparative** à la lumière des notes d'intentions reçues. Le Réseau F3E prévoit pour 2027 une **fourchette de cofinancement d'études comprise entre 250k et 306k**, pour **14 à 18 nouvelles études** accompagnées (dont 3 études genre et/ou écologie). Le Réseau F3E se réserve le droit de réduire son enveloppe de cofinancement d'études en 2027, dépendante du cofinancement AFD pour la période 2026-2028.

Tous les membres ayant répondu à l'AMI recevront d'ici début janvier 2027 **une réponse motivée du Réseau F3E sur les résultats de cette instruction**, pour chaque projet d'étude. Les membres dont la/les notes d'intention aura/auront été sélectionnées dans le cadre de cet AMI seront alors contactés par l'équipe technique du Réseau F3E pour **démarrer l'accompagnement**.





ÉLÉMENTS ENCOURAGÉS PAR LE RÉSEAU F3E DANS LES ÉTUDES

→ LE PAIRS À PAIRS DANS LES ÉTUDES³

On parle **d'approche par les pairs** quand les dynamiques relationnelles au sein d'un groupe sont formalisées de manière à octroyer aux pairs (des semblables) des rôles d'intervention précis et de les développer. Les approches par les pairs peuvent être mises à profit de multiples façons, mais toutes impliquent *de facto* une **relation d'apprentissage** plus ou moins développée. Elles induisent un renforcement de capacités, la mise en commun ou en complémentarité de ressources, les transferts et la cocréation de connaissance...

L'apprentissage entre pairs est une forme d'**apprentissage qui peut être coopératif, collaboratif ou organisationnel**. Il repose à la fois sur les interactions entre les personnes et sur la reconnaissance mutuelle fondée sur leurs ressemblances. L'apprentissage entre pairs repose sur le principe que tous et toutes sont détenteur-trice-s de savoirs et que chacun-e peut être à la fois, ou à tour de rôle, transmetteur-se-s de connaissances et apprenant-e-s. Une dynamique d'apprentissage entre pairs met l'accent sur la **réciprocité de l'échange**. Chacun-e trouve un terrain d'apprentissage dans l'échange ; l'échange lui-même est porteur d'apprentissage.

Dans le cadre des **études accompagnées par le Réseau F3E**, les pairs peuvent être les **membres de l'organisation porteuse** d'une étude (y compris bénévoles), ses **partenaires** en France ou à l'international (en particulier des Suds), **d'autres OSC** françaises (notamment membres du réseau Réseau F3E, mais pas seulement). Ceux-ci interagissent, avec également les consultant-e-s qui réalisent les études et dont l'intervention fait l'objet du cofinancement éventuel du Réseau F3E. Les points ci-dessous présentent les **modalités** spécifiques par lesquelles **celui-ci encourage le pairs** à pairs dans les études, au-delà des interactions « naturelles » qui existent entre ces acteur-trice-s avec des intensités variables et de différentes façons selon les cas.

De par sa dimension de réseau, le Réseau F3E peut **faciliter cette mise en relation** entre pairs, notamment s'il s'agit d'autres membres. Le Réseau F3E cherchera à tirer des **enseignements de ces expériences**, pour alimenter le capital d'études mobilisant ces pratiques, enrichir progressivement leur design et leur accompagnement.



FAVORISER LES APPRENTISSAGES ENTRE PAIRS DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE

Les **échanges entre pairs sont fortement encouragés** dans les études au titre de l'apprentissage collaboratif, du bénéfice collectif et du partage de connaissances entre organisations ayant des expériences et des préoccupations proches. Cela peut passer par la consultation de pairs sur certains points à certaines étapes de la réalisation d'une étude (avis sur des termes de référence, sur un rapport provisoire, participation à une réunion de pilotage...), par la restitution élargie des résultats d'une étude...

3. Pour des développements sur l'approche de ce sujet par le Réseau F3E, voir « Le pair à pair – Principes et outils de l'apprentissage coopératif dans les organisations de solidarité – Pratiques et expériences pour une organisation apprenante », Réseau F3E 2022.



Pour renforcer cet encouragement et aller plus loin dans une logique d'apprentissage entre pairs, il est **possible d'intégrer au budget d'une étude**, sur la base duquel est calculé le cofinancement du Réseau F3E et dans la limite de 15% de celui-ci, des **frais liés à cette participation de pairs à une étude**, notamment de partenaires des Suds : participation à une **réunion de pilotage**, à un **atelier de co-construction** ou de **restitution** dans le cadre de l'étude, **suivi d'une mission** sur le terrain avec les consultant-e-s. Ces frais peuvent être de différentes natures : déplacement (y compris international, avion), per-diems, administratifs/logistiques (visas, vaccins...). Ils ne peuvent **pas intégrer de rémunération** ou d'indemnité (journalières ou forfaitaires) pour la participation de ces pairs.

Cette modalité de pairs à pairs ainsi caractérisée peut s'appliquer à tous les types d'études proposés par le Réseau F3E.

FACILITER L'INTERVENTION DE PAIRS DANS LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE

Sont possibles également les études qui intègrent **une dimension de pairs à pairs** dans leur **réalisation**, c'est-à-dire qu'elles associent aux côtés de consultant-e-s un/des **intervenant-e-s d'autres membres du Réseau F3E** volontaires. Cette modalité de pairs à pairs ainsi caractérisée peut s'appliquer sur le principe à **tous les types d'études** proposés par le Réseau F3E, en particulier les études préalables, appuis à la planification participative, à la capitalisation et au suivi-évaluation.

La **valeur ajoutée** d'une telle intervention de pairs dans une étude est *a priori* recherchée du côté de leurs compétences **thématiques et/ou géographique**, en complément d'une expertise méthodologique d'étude qui se situe plutôt au niveau des consultant-e-s. Une telle approche traduit la volonté de deux organisations membres de **partager des pratiques**, autour de valeurs communes.

La **volonté** d'une telle intervention de pairs dans l'étude est mentionnée dans la note d'intention en réponse à cet AMI. Le rôle des pairs et leur **articulation / complémentarité** attendues avec les consultant-e-s pour la réalisation de l'étude sont approfondis dans les termes de référence complets, et validés avec les consultant-e-s au cadrage de l'étude. **L'identification d'intervenant-e-s pairs** est réalisée par l'organisation porteuse de l'étude de par le lien de connaissance / confiance qu'elle suppose.

Pour encourager ce type de pratiques, les **frais** (déplacement y compris international – avion, administratifs/logistiques – visas, vaccins, per-diems, **hors indemnités journalières ou forfaitaires**) liés à l'**intervention de pairs** dans la réalisation de l'étude peuvent être intégrés au budget de l'étude sur la base duquel est calculé le **cofinancement du Réseau F3E**, dans la limite de 15% de celui-ci.



NEW

→ LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES AUX ÉTUDES

Pour renforcer les **dynamiques partenariales horizontales et équilibrées**, dans une logique de localisation et de décolonisation de l'aide, le Réseau F3E encourage la **participation des partenaires** des membres, notamment des Suds, aux études accompagnées : en termes de consultation dans la collecte et la restitution des données, mais également autant que possible dans leur **pilotage** (élaboration des termes de référence et analyse des offres des consultant-e-s, réunions de cadrage et de restitutions, co-construction des analyses et des recommandations).

→ LES APPROCHES TRANSVERSALES PORTEUSES DE CHANGEMENT SOCIAL

Sont **fortement encouragées** les études qui intègrent un questionnement sur des **approches transversales porteuses de changement social**, comme le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes, la contribution des actions étudiées aux **enjeux écologiques**, les démarches **inclusives**...

Sur ce plan, au-delà de celles relevant des Études genre mentionnées ci-dessus, les **questionnements liés au genre** doivent être **systématiques dans toutes les études** accompagnées par le Réseau F3E, qui veillent *a minima* à ne pas renforcer involontairement des inégalités de genre existantes. L'ensemble des termes de référence et 50% des notes de cadrage des études sont relus avec une perspective de genre pour accompagner les organisations membres sur ce plan, et aller plus loin pour celles qui le souhaitent.

NEW

Pour favoriser la transversalité entre les **problématiques et les pratiques à l'international et en France** autour des actions des membres, le Réseau F3E encourage la prise en compte des interactions entre ces deux dimensions dans les études, notamment à travers leurs termes de référence. Cela a vocation à alimenter la prise en compte d'enjeux communs, de dynamiques de réciprocité et de croisement entre les solidarités à l'international et en France.

→ LES ÉTUDES COLLECTIVES⁴

Sont **encouragées** les **études portées par plusieurs organisations** (dont au moins un membre du Réseau F3E, chef-fe de file de l'étude), qui s'unissent en consortium de façon *ad-hoc* pour mener l'étude avec l'appui de consultant-e-s (cf. l'étude collective).

Ces études visent de **nouveaux collectifs d'organisations** associées pour leur réalisation :

- Un collectif / réseau déjà constitué n'est pas éligible en tant que tel sur ces études, mais des membres de ce collectif / réseau qui s'associent pour la réalisation d'une telle étude sur un sujet spécifique commun sont éligibles.
- Un collectif / réseau déjà constitué, souhaitant mener une telle étude, est éligible s'il s'associe avec d'autres organisations (éventuellement d'autres collectifs / réseaux) pour la réalisation de l'étude⁵.

4. À distinguer des « Études amont et collectives », qui sont présentées ici, qui ne sont pas concernées par cet AMI et qui font l'objet lignes directrices, de modalités d'instruction, d'accompagnement et de cofinancement par le Réseau F3E différentes (pour des informations sur ces études, contacter Lilian Pioch).

5. Les collectifs / réseaux déjà constitués, membres du Réseau F3E, sont éligibles en tant que tels à tous les autres types d'études.



De par sa dimension de réseau et pour faciliter l'émergence de ce type d'études, **le Réseau F3E peut jouer un rôle proactif de mise en relation entre organisations membres** (et éventuellement non membres), à leur demande.

Les études collectives ne sont pas comptabilisées, les années suivantes, pour l'analyse des critères 1, 2 et 5 ci-dessus, qui sont liés à la date du dernier accompagnement par le Réseau F3E.

→ LES « ÉTUDES FRANCE », EN LIEN AVEC L'INTERNATIONAL

En écho à la stratégie générale du Réseau F3E (notamment la fonction de « passerelle »), les membres peuvent proposer, en accompagnement et cofinancement éventuel par le Réseau F3E, une / des **étude-s portant principalement sur leur action menées ou à développer en France** (pour tous les types d'études).

Cela concerne historiquement les études portant sur des actions d'ECSI en France, de structuration du milieu associatif français de la solidarité internationale ou de plaidoyer en France sur des questions de solidarité internationale. Mais cela peut concerner également **des études portant sur des actions de terrain menées en France**, à la **condition qu'un lien explicite et significatif** soit fait dans l'étude entre ces **actions en France** et l'action de l'organisation membre concernée en **solidarité internationale**. Ce lien s'articule autour d'enjeux communs entre les terrains français et internationaux, et peut se matérialiser par exemple à travers l'alimentation de ces études sur des terrains français par des expériences, des démarches d'intervention, des positionnements d'acteur·trice·s... développés à l'international, en lien avec les personnes ressources concernées.

À travers cette disposition, le F3E cherche à accompagner ses membres dans le **positionnement de leurs actions en France**, pour d'une part **favoriser la valorisation des expertises développées en solidarité internationale**, et d'autre part contribuer à **rapprocher les activités en France et à l'international** dans les organisations qui agissent sur les deux espaces. Cette tendance est à l'oeuvre dans le secteur, en écho notamment aux ODD qui mettent l'accent sur l'interdépendance des problématiques et des enjeux à l'échelle mondiale, au-delà de la distinction Nord-Sud.

Le Réseau F3E cherchera à tirer particulièrement les **enseignements de ces expériences**, pour alimenter le capital d'études de cette nature, enrichir progressivement leur design et leur accompagnement.

Une **attention particulière** sera portée, dans l'instruction de la note d'intention puis des termes de référence complets de ces études, au lien **explicite et significatif** qui sera fait entre leurs objet (principalement sur une **action en France**) et l'action de l'organisation membre concernée **en solidarité internationale**. À cette condition, le Réseau F3E aura la possibilité d'accompagner, et éventuellement de cofinancer, une à deux études de cette nature maximum en 2027.

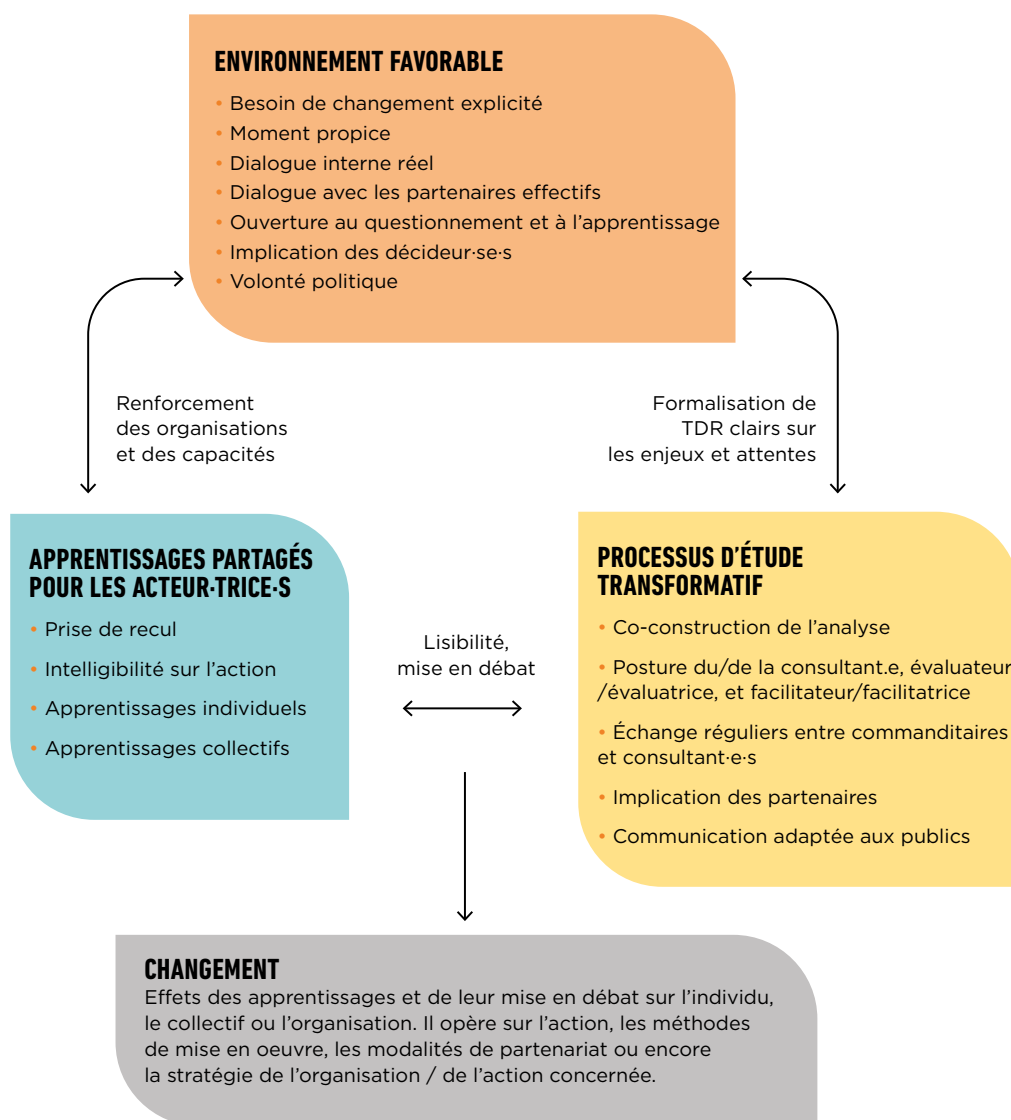
Pour ces études, il est particulièrement conseillé de contacter le Réseau F3E pendant la période d'ouverture de l'AMI pour en échanger (Lilian Pioch).



03. L'accompagnement du Réseau F3E sur une étude

QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE DE QUALITÉ POUR LE RÉSEAU F3E ?

Le schéma ci-dessous⁶ présente les éléments de la qualité d'une étude orientée vers l'apprentissage et le changement pour le Réseau F3E⁷ :



6. Tiré de « Évaluer les évaluations, analyse de pratiques pour une évaluation transformative : comment renforcer les apprentissages et favoriser les changements à travers l'évaluation ? », Réseau F3E, 2017.

7. Cas d'une évaluation, largement valable pour d'autres types d'études avec des adaptations.

QUEL ACCOMPAGNEMENT D'ÉTUDE PAR LE RÉSEAU F3E ?

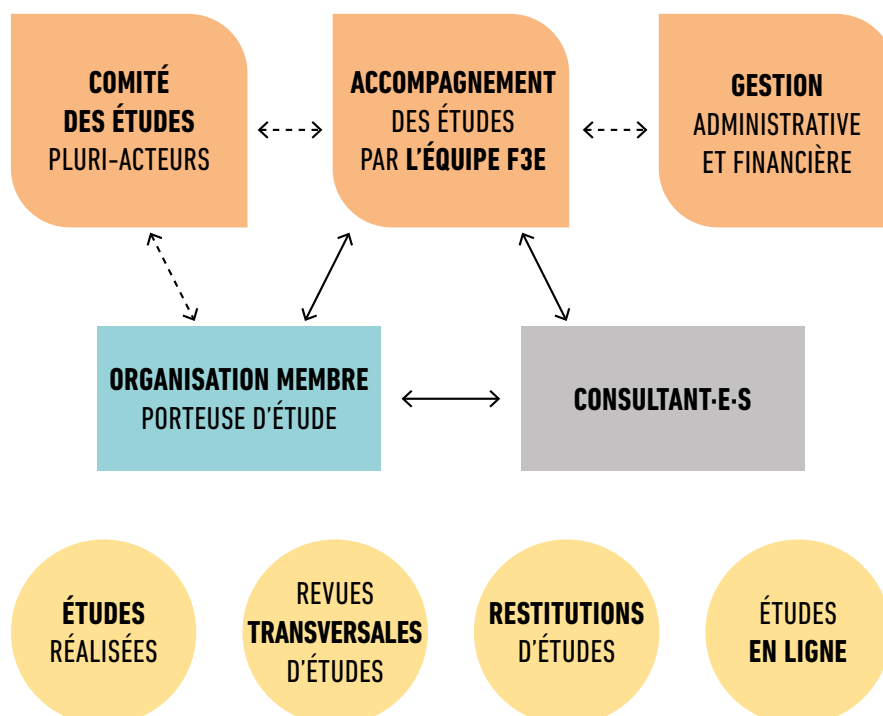
L'accompagnement du Réseau F3E a vocation à aider les membres à mener des études de qualité et à en valoriser les résultats, au service des organisations concernées et au-delà au sein du réseau.

Le dispositif d'études **intègre** :

- Une **instance de pilotage** pluri-acteurs liée au Conseil d'Administration du Réseau F3E : le Comité des Études
- Des **capacités d'accompagnement** technique et méthodologique dans l'équipe du F3E : les Chargé-e-s d'études du Réseau F3E, les référent-e-s Genre et Écologie et le Coordinateur des études
- Un mécanisme de **gestion administrative et financière** : conventionnement, suivi budgétaire

Il est en **interface** avec les **membres** du Réseau F3E porteurs d'études, et avec les **consultant-e-s** qui les réalisent. Il produit des **études de qualité** avec et pour les membres concernés, et une **valorisation collective** de ces études dans le Réseau F3E.

VUE D'ENSEMBLE DU DISPOSITIF D'ÉTUDES



Pour **plus de détails sur ces aspects**, le document de capitalisation « Le dispositif d'accompagnement d'études, évolutions & valeur ajoutée » et sa synthèse présentent de façon illustrée les **évolutions du dispositif** ces dernières années, son fonctionnement, **l'itinéraire d'une étude** et de l'accompagnement du Réseau F3E, sa **valeur ajoutée** pour les membres vue par ses différentes parties prenantes aux différentes étapes d'une étude.

→ DIMENSION INDIVIDUELLE DE L'ACCOMPAGNEMENT, AVEC UNE ORGANISATION MEMBRE

Elle passe, avec chaque membre accompagné sur une étude, par les **étapes suivantes** :

- La **confirmation du calendrier** et du **budget** de l'étude (y compris le cofinancement éventuel du Réseau F3E)
- Un **diagnostic partagé** des capacités de pilotage de l'étude par l'organisation membre et ses partenaires et des conditions de sa réussite, pour ajuster l'accompagnement du Réseau F3E
- L'appui technique d'un-e chargé-e d'étude du Réseau F3E à l'élaboration des **termes de référence** de l'étude par l'organisation membre, à travers des échanges oraux et écrits, des conseils, des outils, des exemples
- La **présentation des termes de référence** par l'organisation membre au Comité des Études⁸, qui apporte un regard entre pairs pour un échange et un avis avant finalisation du document, et qui confirme l'accompagnement et le cofinancement éventuel de l'étude par le Réseau F3E
- La facilitation du recours à une **expertise externe de qualité** pour la réalisation de l'étude :
 - Appui à la consultation : site internet spécialisé et mailing-list de consultant-e-s disponibles au Réseau F3E, appel à manifestation d'intérêt ouvert d'environ 1000 contac puis appel d'offres retreint
 - Appui à la sélection et participation au choix d'une offre (grille d'analyse adaptée), effectué dans le cas général par l'organisation membre et le/la chargé-e d'études du Réseau F3E
- Une **contractualisation tripartite** transparente entre l'organisation membre porteuse de l'étude, le Réseau F3E et le-s consultant-e-s sélectionné-e-s, le F3E centralisant les cofinancements de l'étude et payant les consultant-e-s par tranches
- Le **suivi des étapes clés de l'étude** par un-e chargé-e d'étude du Réseau F3E, notamment réunions de cadrage et de restitutions, validation des produits de l'étude
- Un **suivi post-étude** en lien avec le dispositif de suivi-évaluation des études du Réseau F3E : questionnaire sur le processus et les résultats de l'étude au moment de sa finalisation, entretien sur les effets de l'étude à + 6 mois / 1 an après sa finalisation pour un échantillon d'études accompagnées et/ou atelier d'échange entre organisations porteuses d'études les années passées, pour partager leurs enseignements en termes de processus et/ou de contenus

NEW

8. Le Comité des Études se réunira 5 fois en 2027, fin février / début mars, fin avril / début mai, fin juin / début juillet, fin septembre / début octobre, début / mi-décembre.

→ DIMENSION COLLECTIVE DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE RÉSEAU RÉSEAU F3E, LA VALORISATION DES ÉTUDES

L'accompagnement du Réseau F3E a aussi une dimension collective qui permet de valoriser les études dans une perspective de **réseau apprenant**, à travers :

- L'encouragement de la dimension de **pairs à pairs** dans les études (cf. ci-dessus), et la possibilité que le Réseau F3E facilite les mises en relation entre pairs (membres notamment)
- L'appui à la **valorisation / diffusion des principaux résultats de l'étude** par l'organisation membre pour le bénéfice collectif :
 - **Diffusion des livrables** définitifs de l'étude (synthèse au moins) sur le site internet du Réseau F3E via Click'Études, un nouvel espace cartographique dédié à cette fonction
 - Réalisation de **revues transversales** (méta-analyses) à partir de grappes d'études réalisées portant sur des sujets proches à des fins d'apprentissage (exemple ici sur le pouvoir d'agir des jeunes)
 - Réalisation d'analyses transversales sur un sujet commun entre quelques études, dans une optique de valorisation de l'action des membres
- L'encouragement des **restitutions sur le terrain des études** réalisées, au plus près des acteur-trice-s des territoires et dans les pays d'intervention
- La possibilité **d'accompagner et éventuellement de cofinancer** des études collectives et des études amont et collectives entre plusieurs organisations (dont au moins un membre du Réseau F3E)

Les **restitutions publiques élargies**, qui peuvent être co-organisées par l'organisation membre porteuse de l'étude et le Réseau F3E, est un levier intéressant pour cette dernière en termes de **valorisation de l'étude** auprès de ses partenaires et dans le réseau élargi du Réseau F3E, et **d'échanges entre pairs** autour de sujets d'intérêt partagé largement. Ces restitutions élargies peuvent parfois être croisées entre plusieurs études dont les sujets sont proches, et donc plusieurs organisations.

Dans une logique de **parcours des membres entre les différentes activités du Réseau F3E** et de complémentarité entre celles-ci dans le renforcement des organisations sur une approche ou une méthodologie donnée, la participation des membres porteurs d'études aux formations, accompagnements sur mesure et aux communautés de pratiques proposées par le Réseau F3E est vivement encouragée.

À ce titre, une formation sera proposée par le Réseau F3E le 18 janvier 2027 sur le thème « **Préparer et piloter son étude externe** » (1 journée, à Paris). Elle pourra être très utile notamment aux organisations porteuses d'études accompagnées par le Réseau F3E en 2027, en préparation de ces études et échanges en collectif sur celles-ci. Cette formation sera gratuite pour les membres du Réseau F3E ayant une nouvelle étude accompagnée par le F3E en 2027.



04. Budget et cofinancement d'une étude

ÉTUDES AVEC ET SANS COFINANCEMENT DU RÉSEAU F3E

Le Réseau F3E peut **accompagner une étude sans la cofinancer**, selon le même processus et avec les éléments de valeur ajoutée détaillés dans le document de capitalisation « Le dispositif d'accompagnement d'études, évolutions & valeur ajoutée » et sa synthèse.

Les études accompagnées par le Réseau F3E sans cofinancement de sa part portent souvent sur des actions qui intègrent leur financement de façon suffisante. Les **évaluations externes finales** portant sur des **Conventions Programmes** et des Programmes Concertés Pluri-Acteurs (**PCPA**) ne sont pas éligibles au cofinancement du Réseau F3E (mais elles sont éligibles à son accompagnement).

Les réponses à cet AMI (notes d'intention) peuvent comporter une demande d'accompagnement **sans cofinancement** du Réseau F3E, ou une demande d'accompagnement **avec son cofinancement**.

Tous les cofinancements d'études disponibles au Réseau F3E en 2027 seront *a priori* distribués via cet AMI. Le Réseau F3E pourra **accueillir des demandes d'accompagnement sans cofinancement en cours d'année 2027 en dehors de cet AMI**, dans la limite de ses capacités d'accompagnement.



LES RÈGLES DE COFINANCEMENT D'ÉTUDES PAR LE RÉSEAU F3E

Le cofinancement d'études par le Réseau F3E se fait selon les règles ci-dessous dans la mesure de ses moyens, pour inciter les membres à mener des **études de qualité**, renforcer leur ambition et leur **dimension stratégique** avec des moyens adaptés, et faciliter le recours à l'**expertise externe** (consultant-e-s). Les règles de cofinancement d'études s'inscrivent dans une **logique d'équité** entre les membres dans l'accès aux ressources du Réseau F3E, elles traduisent les finalités et priorités de son accompagnement d'études.

Les **plafonds maximum de cofinancement** d'une étude par le Réseau F3E s'établissent **en pourcentage** (par rapport aux niveaux de cotisation des membres au Réseau F3E) et **en valeur** (par types d'études).

ÉLÉMENTS	PLAFONDS MAXIMUMS DE COFINANCEMENT DU RÉSEAU F3E PAR RAPPORT AU BUDGET TOTAL DE L'ÉTUDE
Niveau 1 : Budget SI compris entre 100 et 250 K€/ an	75%
Niveau 2 : Budget SI compris entre 250 et 500 K€ / an + Communes, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération	70%
Niveau 3 : Budget SI compris entre 500 K€ et 2 M€ / an	65%
Niveau 4 : Budget SI compris entre 2 et 5 M€ / an + Départements, Métropoles, Communautés Urbaines	60%
Niveau 5 : Budget SI compris entre 5 et 10 M€ / an	55%
Niveau 6 : Budget SI > 10 M€ / an + Régions	50%

TYPES D'ÉTUDES ⁹	ESTIMATION DU BUDGET TOTAL MOYEN DE L'ÉTUDE	PLAFONDS MAXIMUMS DE COFINANCEMENT DU RÉSEAU F3E ¹⁰
Étude préalable	30 000 €	22 500 €
Appui à la planification participative	32 000 €	24 000 €
Appui suivi-évaluation	35 000 €	26 250 €
Évaluation	35 000 €	26 250 €
Appui post-évaluation	15 000 €	11 250 €
Étude des effets et de l'impact	40 000 €	30 000 €
Capitalisation	35 000 €	26 250 €
Étude collective	35 000 €	26 250 €

Les budgets des études recouvrent les **frais liés à l'intervention de consultant·e·s** pour la réalisation d'une étude (honoraires, per-diems, déplacements internationaux et nationaux, frais divers, etc.). Les **cofinancements du Réseau F3E** s'appliquent **uniquement à ces rubriques de frais**.

NEW

Les budgets des études avec une **dimension de pairs à pairs**, selon les modalités formalisées ci-dessus, peuvent également recouvrir des **frais** liés à cette dimension, qui peuvent être de différentes natures : déplacement (y compris international, avion), per-diems, administratifs/logistiques (visas, vaccins...). Cela à hauteur de **maximum 15% du budget de l'étude**. Le pourcentage de **cofinancement du Réseau F3E** pour l'étude s'applique alors également à cette part du budget de l'étude. Ces frais **ne peuvent pas intégrer de rémunération ou d'indemnité** (journalières ou forfaitaires) pour la participation de ces pairs.

9. Les études genre et/ou écologie peuvent concerner tous ces types d'études.

10. Ces plafonds constituent le montant maximum de cofinancement en valeur du Réseau F3E pour une étude, quel que soit son budget global. Ils sont calculés sur la base du plafond de cofinancement du Réseau F3E par rapport au budget total de l'étude pour le niveau de cotisation 1 des membres au Réseau F3E.

LA CONTRIBUTION DES MEMBRES AU FONDS DÉDIÉ À DES ACTIVITÉS DU RÉSEAU F3E À FORT IMPACT COLLECTIF

L'accompagnement d'une étude par le Réseau F3E (avec ou sans son cofinancement) donne lieu à une contribution au fonds dédié à des activités du Réseau F3E à fort impact collectif par l'organisation membre concernée, en complément de sa part de cofinancement de l'étude.

Cette contribution n'est **pas une participation financière à l'accompagnement d'une étude** par le Réseau F3E (qui a un coût, financé par ailleurs par le budget du Réseau F3E), mais une contribution mutualisée entre les membres bénéficiaires de l'accompagnement d'études au service d'autres activités du Réseau F3E à fort bénéfice collectif. L'usage de ce fonds est décidé par le Conseil d'Administration du Réseau F3E.

NIVEAUX DE COTISATION DES MEMBRES AU RÉSEAU F3E	CONTRIBUTION AU FONDS DÉDIÉ DU RÉSEAU F3E
Niveau 1 : Budget SI compris entre 100 et 250 K€/ an	1 500 €
Niveau 2 : Budget SI compris entre 250 et 500 K€ / an + Communes, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération	2 000 €
Niveau 3 : Budget SI compris entre 500 K€ et 2 M€ / an	2 500 €
Niveau 4 : Budget SI compris entre 2 et 5 M€ / an + Départements, Métropoles, Communautés Urbaines	3 000 €
Niveau 5 : Budget SI compris entre 5 et 10 M€ / an	3 500 €
Niveau 6 : Budget SI > 10 M€ / an + Régions	4 000 €

